

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°21-100

OBJET : GRATIFICATION DE STAGE

L'an deux mil vingt et un, le 16 novembre, le Conseil Municipal de la Commune du Porge, dûment convoqué le 10 novembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Sophie BRANA, Maire de Le Porge.

Présents : Sophie BRANA, Didier DEYRES, Anne-Sophie ORLIANGES, Philippe PAQUIS, Vanessa LABORIE-SALESSE, Sylvain LAMOTHE, Christine GARRIDO, Guillaume BOUSBIB, Ingrid CONNESSON, David FAURE, Nicolas FERET, Michel LAPEYRE, Olivier MOURELON, Lucia MARTA, Marie-José LOPES NIEBORG, Yohann PECHE, Constance SCHULLER, Pierre HARROUARD, Sonia MEYRE, Corine SEGUIN.

Pouvoirs :

Laure IVASKEVICIUS pouvoir à Sophie BRANA
Martial ZANINETTI..... pouvoir à Pierre HARROUARD
Bernard HAMONIER pouvoir à Sonia MEYRE

Nombre de Conseillers en Exercice : 23**Secrétaire de séance :** Anne-Sophie ORLIANGES

Madame la Maire procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents et représentés. Le quorum requis étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Vu la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances ;

Vu le décret n°2006-757 du 29 juin 2006 portant application de l'article 10 de la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances ;

Vu le décret n°2008-96 du 31 janvier 2008 relatif à la gratification et au suivi des stages en entreprise ;

Vu le projet de convention de stage en alternance suivant un planning défini avec l'Université de BORDEAUX ;

Madame la Maire propose de prendre en stage Mme Eliane JEWINE, étudiante en licence professionnelle « Métiers de l'administration territoriale », du 17 Novembre 2021 au 03 Juin 2022, avec interruption du 22/11/2021 au 14/01/2022 soit :

- 420 heures de présence effective dans l'organisme d'accueil

Lors de ce stage Mme Eliane JEWINE,

- Sera chargée des Finances et Marchés Publics

La gratification mensuelle lissée sur la durée du stage sera de 204,75 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE d'attribuer la gratification de stage du montant ci-dessus à Mme Eliane JEWINE.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre seront les signatures.

La Maire

Sophie BRANA



La Maire,

. certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, qui sera affiché au siège de la collectivité.

. informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.